



CONSTITUTION D'UN LEGS PERSONNEL

Une stratégie fiscalement avantageuse afin de laisser un legs plus important à vos êtres chers

La stratégie de constitution d'un legs personnel vise à optimiser la valeur d'une partie de la succession qu'une personne n'a pas l'intention de dépenser de son vivant. Elle fournit un legs libre d'impôt aux générations futures ou à un organisme de bienfaisance. Cette stratégie pourrait offrir une valeur successorale plus importante que les placements externes traditionnels¹.

Avantages de la stratégie de constitution d'un legs personnel

La stratégie de constitution d'un legs personnel pourrait offrir les avantages suivants aux personnes admissibles :

-  une augmentation immédiate de la valeur du legs au décès
-  une croissance à l'abri de l'impôt des dépôts supplémentaires, selon la législation fiscale en vigueur au Canada
-  une prestation libre d'impôt au décès
-  un processus de règlement de la succession moins long et moins coûteux si un bénéficiaire est nommé
-  une protection possible contre les créanciers pour le particulier et les bénéficiaires



À qui s'adresse la stratégie de constitution d'un legs personnel?

Cette stratégie convient particulièrement aux personnes âgées de 50 ans et plus, dans les tranches d'imposition supérieures, cherchant à optimiser la valeur successorale d'actifs non enregistrés.

Assurance et placements

Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}



ÉTUDE DE CAS



Client : Homme de 50 ans, non-fumeur

Protection : AssurMax^{MD} 8 primes de 500 000 \$ avec bonifications d'assurance libérée

Hypothèses du placement alternatif : Taux d'imposition personnel de 50 %, taux de croissance de 2,5 %, intérêt de 100 %

Placement alternatif = 2,5 %, intérêt de 100 %

Constitution d'un legs personnel

Année de police	Dépôt annuel/prime annuelle	Taux de croissance du placement alternatif	Impôt sur la croissance du placement alternatif	Valeur accumulée du placement alternatif	Prestation successorale du placement alternatif	Prestation de décès de la stratégie de constitution d'un legs personnel ²	Avantage successoral de la stratégie de constitution d'un legs personnel
5	35 060 \$ (années 1 à 8)	4 493 \$	2 247 \$	181 984 \$	181 984 \$	504 249 \$	177 %
15		7 992 \$	3 996 \$	323 684 \$	323 684 \$	614 577 \$	90 %
25		9 049 \$	4 525 \$	366 498 \$	366 498 \$	834 345 \$	128 %
35		10 246 \$	5 123 \$	414 974 \$	414 974 \$	1 143 214 \$	175 %
45		11 602 \$	5 801 \$	469 863 \$	469 863 \$	1 563 108 \$	233 %

Cette étude de cas est présentée à des fins d'illustration seulement. Elle vise à comparer les valeurs successorales d'une police avec participation de l'Empire Vie à celles d'un placement à revenu fixe non enregistré traditionnel. Les résultats varieront selon l'assuré, le type de régime, le montant de protection, la période de paiement, les primes d'assurance vie et les hypothèses du placement alternatif au moment de la demande. Les conseillers doivent déterminer si ce concept convient à leur client selon son contexte et ses besoins personnels.

¹ La valeur successorale pourrait être augmentée par des liquidités capitalisées au sein de la solution, qui croîtront à l'abri de l'impôt pendant la vie du titulaire selon la législation fiscale actuellement en vigueur au Canada. Cette valeur peut éventuellement faire partie de la prestation de décès libre d'impôt. Bien structurée, la stratégie de constitution d'un legs peut également contourner le processus d'homologation et les frais de règlement de la succession qui y sont associés. La croissance de placements non enregistrés n'est pas à l'abri de l'impôt; elle est imposable tous les ans. Au décès, les actifs doivent généralement passer par le processus d'homologation et pourraient être soumis à un processus d'administration et d'évaluation, à l'impôt sur les gains en capital latents et à des honoraires professionnels.

² Les valeurs projetées de la prestation de décès de la stratégie de constitution d'un legs personnel supposent que le barème de participation courant ne change pas, ce qui n'est pas garanti. Les projections sont basées sur les taux et le barème de participation courants en juillet 2020.

L'information contenue dans ce document est fournie à titre indicatif seulement. Elle ne constitue pas une opinion juridique, fiscale ou financière. Les conseillers doivent déterminer si ce concept convient à leur client selon son contexte et ses besoins personnels.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.



Pour obtenir plus d'information sur la façon d'ajouter ces produits à vos protections, communiquez avec votre conseiller en sécurité financière ou visitez le empire.ca.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8 • 1 877 548-1881 • info@empire.ca • empire.ca

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}

INS-2818-FR-08/20

